

Décision

Générale

colonial

Décision n° 422 14/04/1949

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 avril 1949

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1949

Date du numéro
1 avril 1949

TEXTE INTÉGRAL

M. Arnaud (Bernard), adjoint technique principal hors cadres est nommé négisseur comptable de la caisse d'avances des travaux publics en remplacement de M. Bruckert (Maurice), dont le contrat, arrive à expiration. M. Arnaud (Bernard) aura droit en cette qualité à l'indemnité réglementaire prévue par l'arrêté n° 338. La présente décision aura effet pour compter du 1er mai 1949.